

SCOPE

N°34
MAI-JUIN
2013

La Lettre d'information des cultures arables

ÉDITORIAL >P1

Une agriculture durable pour un pays durablement agricole

DOSSIERS >P2 & P3

PAC : encore plus de risques pour les scopeurs français

Les paiements de base menacés de siphonage

INTERVIEW >P4

Plan Méthanisation : quel rôle pour les cultures ?

FOCUS >P4

Pas de plan protéines sans biocarburants

CLEFS >P5

Taxer l'azote minéral, une lubie

ORAMA
nos cultures, notre avenir

Une agriculture durable pour un pays durablement agricole

ÉDITORIAL > PAR GÉRARD TUBERY, VICE-PRÉSIDENT D'ORAMA, PRÉSIDENT DE LA FOP

La crise que nous traversons n'épargne pas l'agriculture : bon nombre d'exploitations traverse des situations délicates ou difficiles. Faut-il désespérer ? Non. Au contraire, faisons le pari de la relance de la croissance. Une relance dont l'un des moteurs serait l'agriculture. Cette croissance peut être verte. Elle doit surtout être durable. Et, pour nous, durable, veut dire trois choses.

Durable, c'est faire reconnaître la diversité de nos assolements. À côté de la promotion des grandes productions, il faut encourager et soutenir le développement de toutes nos cultures. Le plan protéines basé notamment sur la relance des légumineuses s'inscrit dans ce cap. Préserver cette diversité, c'est établir un lien avec les territoires.

Durable, c'est faire reconnaître la complémentarité entre secteurs animal et végétal. Rendre responsable l'un des problèmes de l'autre, c'est s'affaiblir entre nous alors qu'il faut se battre ensemble contre les distorsions de concurrence intra-communautaires, contre l'aberration d'exigences réglementaires ou de lourdeurs administratives ubuesques, pour le renforcement de l'organisation économique et des filières. Retrouver cette unité, c'est conforter la force de notre syndicalisme.

Durable, c'est faire reconnaître que nous sommes au cœur des enjeux d'une France qui veut se projeter avec confiance dans l'avenir. Nous croyons dans une agriculture



Gérard TUBERY, Vice-président d'ORAMA, Président de la FOP

compétitive qui innove, entreprend, valorise, protège, préserve, produit, investit. Cette agriculture, faite d'hommes et de femmes soucieux de répondre aux attentes de leurs concitoyens et de satisfaire marchés et débouchés, crée de l'emploi, de la richesse dans le respect de l'environnement et des territoires. Afficher cette volonté, c'est être fier de sa force et fort de sa fierté.

Serons-nous suivis par les Pouvoirs publics ? Les mois à venir le diront. Pour l'instant, les signaux envoyés sont contrastés. Mais des échéances majeures approchent : loi d'avenir agricole, transition énergétique, loi sur la biodiversité, mise en place de la PAC, fiscalité écologique, loi sur la décentralisation... Espérons que ce seront autant de moments d'affirmer haut et fort la place prépondérante de l'agriculture dans notre pays et la vocation agricole de la France.

Bonnes moissons à toutes et tous.

PAC : encore plus de risques pour les scopeurs français

> LES MARGES LAISSÉES AUX ETATS POUR LE CALCUL DES AIDES TENDENT À SE DILATER

Si les positions du Parlement européen et des ministres de l'Agriculture de l'UE étaient retenues, les paiements/ha des scopeurs français pourraient être très réduits et bien moindres que ceux des allemands, notamment

En décembre dernier, SCOP Info indiquait que, sur la base des propositions de la Commission européenne pour la prochaine PAC, les aides du 1^{er} pilier (paiements/ha) aux scopeurs pouvaient passer en moyenne de 290 € à 230 € en France et de 315 € à 300 €/ha en Allemagne. ORAMA faisait en effet l'hypothèse qu'à l'inverse de l'Allemagne, qui ne reviendra pas sur sa décision de 2005 de découplage total et de convergence régionale de ces aides, la France activerait deux des options d'utilisation de leurs enveloppes de crédits du 1^{er} pilier que la Commission voulait dans certaines limites laisser aux États-membres : d'une part, le financement de paiements couplés à diverses productions - d'élevage, essentiellement -, d'autre part, la mise en œuvre de paiements spécifiques aux exploitants des « zones à contraintes naturelles », où les grandes cultures sont peu pratiquées. ORAMA laissait de côté une autre

possibilité envisagée par la Commission au profit des États, celle de transférer partie de leurs crédits du 1^{er} pilier sur leurs enveloppes du 2^{ème} pilier (développement rural).

Vers un paiement « redistributif »

Depuis lors, le Parlement européen et les ministres de l'Agriculture ont souhaité accroître les marges de manœuvre des États, comme précisé page suivante. Ils ont souhaité que chaque pays puisse également utiliser ses crédits du 1^{er} pilier pour mettre en place un paiement supplémentaire (« redistributif ») sur les premiers hectares des exploitations. Ils ont aussi préconisé un relèvement des plafonds pour les paiements couplés et pour les transferts de pilier à pilier.

Si toutes ces positions étaient validées, les paiements/ha « de base », qui doivent compléter les

paiements/ha « verts », pourraient devenir très faibles dans certains pays.

De graves distorsions de concurrence potentiellement

En France, dans un scénario où le Gouvernement consacrerait 15 % de l'enveloppe du 1^{er} pilier à des paiements couplés, 5 % à des soutiens en zones à contraintes naturelles et 30 % à des paiements redistributifs sur les 50 premiers hectares, mais s'abstiendrait par ailleurs de tout transfert du 1^{er} au 2^{ème} pilier, les paiements de base sur les 27 millions d'ha éligibles seraient contenus à 50 €/ha. **Une exploitation française de 150 ha de céréales et d'oléoprotéagineux percevrait ainsi 282 €/ha sur les 50 premiers ha (82 € de paiement vert, 50 €/ha de paiement de base, 150 € de paiement redistributif) et 132 €/ha par les 100 ha suivants, soit une moyenne de**

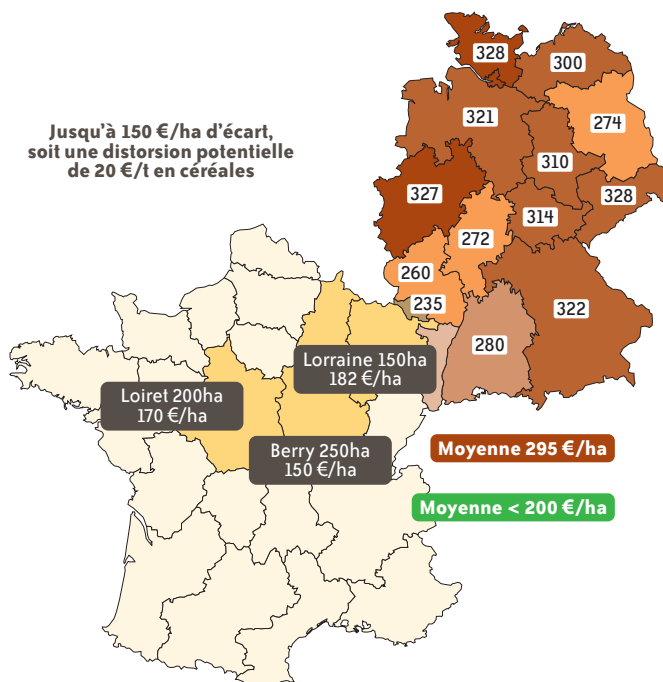
182 €/ha, au lieu des 293 €/ha actuels. La capacité de résistance à des baisses de prix et à des hausses de charges des exploitations de grandes cultures s'effondrerait.

C'est évidemment inacceptable. Ce l'est d'autant plus que les scopeurs allemands en resteraient très vraisemblablement aux alentours de 300 €/ha, quelles que soient leurs tailles d'exploitation. **Rapporté à la production/ha, l'écart des paiements directs entre eux et nous pourrait représenter jusqu'à 20 €/tonne en céréales.** Nos voisins d'Outre-Rhin seraient ainsi excellemment armés pour passer à moindres prix sur les marchés des grains et sur ceux de la viande blanche (ils élèvent 60 % des porcs de leur pays). Au-delà des exploitations de grandes cultures françaises, bien des filières qui leur vendent, qui leur achètent, qui utilisent leur production souffriraient également.

Un encadrement global des options est nécessaire

ORAMA a lancé une contre-offensive auprès des institutions européennes : elle les interpelle sur les distorsions de concurrence entre pays de l'UE que générerait une PAC à la carte. Elle leur rappelle leur vocation à faire respecter le principe d'unicité de marché inscrit dans les traités. Elle les met en garde contre l'extrême difficulté qu'il y aurait d'ici quelques années à adapter la PAC à des réalités nouvelles si elle devait partir maintenant à hue et à dia. **Elle leur demande en conséquence d'encadrer les options laissées aux États-membres en assujettissant leur mise en œuvre au respect d'un plafond global de ponction sur leurs crédits du 1^{er} pilier.**

PAC 2014/20 : RISQUES D'ÉCART DE PAIEMENTS 1^{er} PILIER ENTRE FRANCE ET ALLEMAGNE EN CÉRÉALES + OLÉO-PROTÉAGINEUX



Source : AGPB d'après RICA

Les paiements de base menacés de siphonage

> DÉNATURATION DU PROJET DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Actuellement en France, les aides découplées, c'est-à-dire les DPU, représentent 88 % des crédits alloués par l'Union européenne pour les aides du 1^{er} pilier de la PAC. Les aides couplées (prime à la vache allaitante, soutien aux assurances etc.), 11 %.

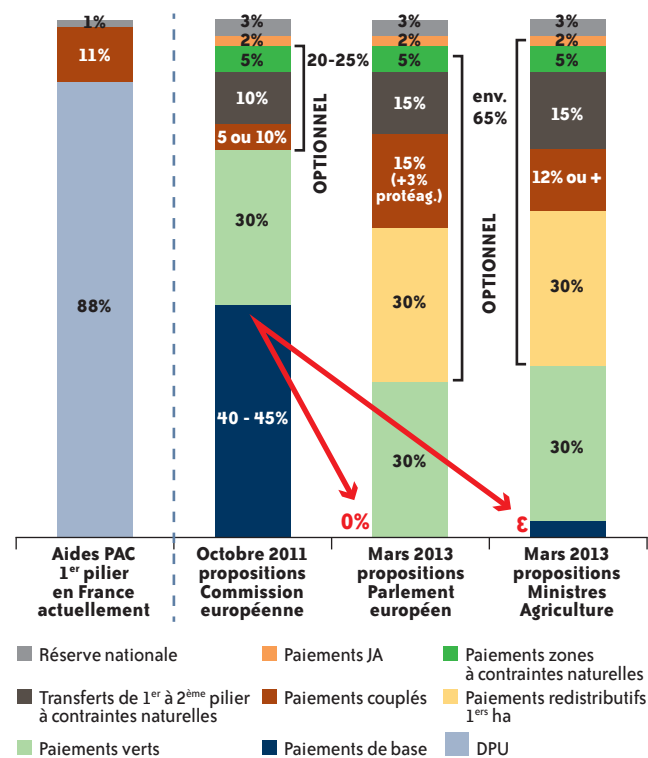
Dans ses propositions d'octobre 2011 pour la PAC 2014-2020, la Commission européenne a proposé de remplacer les DPU par un « paiement vert » et un « paiement de base ». Le premier des deux devait se voir consacrer obligatoirement 30 % des crédits du 1^{er} pilier dans chaque pays, l'autre devait en absorber au minimum 40 à 45 %, compte tenu de possibilités laissées par ailleurs aux États d'affecter cumulativement jusqu'à 25 % de l'enveloppe de crédits à des paiements couplés (5 % ou 10 %), à des aides aux exploitants de zones à contraintes naturelles (5 %) et

à des abondements de leurs crédits du 2^{ème} pilier (10 %).

Les positions prises par le Parlement européen le 13 mars 2013 et par les ministres de l'Agriculture le 19 tendent à donner la main aux États-membres sur 65 % de leurs crédits du 1^{er} pilier au minimum, notamment parce que les deux institutions préconisent qu'ils puissent affecter jusqu'à 30 % de ces crédits à des paiements redistributifs sur les premiers ha.

Compte tenu des 30 % obligatoirement dévolus aux paiements verts, il se pourrait qu'il ne reste rien ou presque pour les paiements de base dans certains pays.

PAC 2014/2020 : MARGES D'AUTONOMIE PROPOSÉES POUR L'UTILISATION PAR LES ÉTATS-MEMBRES DE LEURS CRÉDITS DU 1^{ER} PILIER*



le Sommet du végétal

UN RENDEZ-VOUS IMPORTANT Sommet du Végétal 2014

Le prochain Sommet du Végétal, le Congrès commun que l'AGPB, l'AGPM et la FOP tiennent chaque année en commun sous la bannière d'ORAMA, se tiendra

à Nantes, les 19 et 20 février 2014

Il sera précédé le 19 par les Assemblées générales de l'AGPB, de l'AGPM, de la FOP et d'ORAMA.

Ce Sommet du Végétal devrait avoir tout particulièrement à s'exprimer sur la mise en œuvre en France de la PAC 2014/20 après son adoption à Bruxelles attendue fin juin.

Plan Méthanisation : quel rôle pour les cultures ?

> **BEAUCOUP RESTE À IMPULSER POUR CONCRÉTISER
L'INTÉRÊT D'UTILISER DE LA BIOMASSE AGRICOLE VÉGÉTALE**

1 000 méthaniseurs agricoles en 2020, de l'azote organique plutôt que minéral, c'est l'ambition du plan Méthanisation du Gouvernement. Polyculteur-éleveur porteur d'un projet de méthanisation, administrateur de l'AGPM, Gilbert MICHEL nous livre ses réactions

Vous êtes polyculteur-éleveur et porteur d'un projet de méthanisation. Comment percevez-vous le plan « Énergie Méthanisation Autonomie Azote » présenté fin mars ?

Vouloir développer la méthanisation à partir d'intrants agricoles est une initiative à saluer, mais pour ce faire, la complémentarité des effluents d'élevage ne doit pas seulement reposer sur des bio-déchets industriels, des résidus des cantines, des déchets verts etc. La porte doit être ouverte à de la biomasse agricole végétale, celle que peuvent fournir des cultures intermédiaires par exemple. Il y a là une source d'approvisionnement proche des exploitations, donc facilement maîtrisable.

Que faut-il pour que la biomasse agricole végétale ait toute sa place dans la réalisation du plan ?

Première réponse : dans le tarif de rachat de l'électricité provenant de méthanisation, l'utilisation de biomasse agricole végétale doit bénéficier de la prime accordée aux effluents d'élevage. Actuellement, il n'y a que pour l'injection de biogaz dans le réseau que les utilisations des deux types de biomasse agricole bénéficient d'incitations tarifaires identiques. Or, les exploitations situées à proximité de stations d'injection sur le réseau de gaz sont loin d'être majoritaires.

Il faut aussi que les collectivités territoriales évitent tout traitement dogmatique des demandes de subventions à l'installation de méthaniseurs. Les projets dans lesquels apparaît l'utilisation de la biomasse agricole végétale ne doivent pas être pénalisés dans l'accès aux subventions, comme c'est arrivé parfois.

L'un des objectifs du Plan est la substitution d'azote organique issu des méthaniseurs à l'azote minéral, en recourant éventuellement à la fiscalité écologique pour y inciter. Bonne ou mauvaise idée ?



Gilbert MICHEL, agriculteur dans la Manche, Administrateur de l'AGPM.

L'utilisation de digestats à des fins de fertilisation serait une bonne chose. Et des utilisations suivies de biomasse végétale agricole pour la méthanisation faciliteraient leur homologa-

“

La porte doit être ouverte à de la biomasse agricole végétale pour compléter les effluents d'élevage

tion, un élément indispensable à leur commercialisation.

De là à vouloir taxer les engrais minéraux azotés pour inciter à cela, non, ne serait-ce qu'au regard des réalités : il va déjà falloir du temps pour passer de 90 méthaniseurs fin 2012 à 1 000 et les engrais organiques qui en seront issus serviront d'abord aux agriculteurs impliqués afin de remplacer les effluents qu'ils méthaniseront et les engrais minéraux qu'ils consomment. ■

Pas de plan protéines sans biocarburants

Une étude présentée en Commission de l'Agriculture du Parlement européen fin avril¹ soulignait la légitimité et la nécessité de soutiens aux cultures protéiques, montrant combien le recul de leurs surfaces en Europe - de 4,7 % en 1961 à 1,8 % en 2011 - avait aggravé la dépendance aux importations de protéines végétales.



Mais, pour être une réussite, tout futur plan protéines doit absolument intégrer aussi la production de biocarburants de 1^{ère} génération, apporteuse de tourteaux et de drèches. Tel ne serait pas le cas si, au terme de travaux législatifs en cours, l'U.E. cassait cette production sous prétexte de « changement indirect d'affectation des sols » (ILUC), c'est-à-dire au nom des émissions de gaz à effet de serre qu'elle entraînerait en obligeant à défricher de nouvelles terres pour répondre aux besoins alimentaires. Cette démarche, très contestable au regard du flou scientifique sur les ILUC, reviendrait à briser un cercle économique et environnemental vertueux, et donc à limiter les chances de réussite d'un plan protéines.

¹ « Le rôle environnemental des protéagineux dans la nouvelle PAC »

FOCUS

Taxer l'azote minéral, une lubie

> CEUX QUI S'Y SONT ESSAYÉS DANS L'U.E. EN SONT TOUS REVENUS

Hors sujet, la taxation des engrais minéraux azotés. Les agriculteurs ne sont pas les seuls à le dire. Des universitaires français l'ont démontré en étudiant les expériences qu'en ont faites quelques pays européens avant de renoncer

À ceux qui voient encore en une taxation des engrais minéraux azotés une incitation à moins en utiliser¹, il est opportun d'opposer les conclusions auxquelles sont parvenus sur le sujet, il y a quelques années, des économistes et statisticiens de l'Université Pierre Mendès-France de Grenoble².

Avec ou sans taxation : pas de différence

En première approche, ceux-ci ont observé la consommation de ces engrais de 1961 à 1998 dans 4 des 5 pays européens qui, avant de l'abandonner, ont mis en œuvre une taxation de ce type : la Finlande, l'Autriche, la Norvège et la Suède³.

Sur la base des chiffres dont ils disposaient les auteurs de l'étude n'ont pu repérer de rupture significative de consommation due aux taxes, c'est-à-dire autre chose que des fluctuations ponctuelles à l'annonce et à la mise en place des dispositifs, sauf peut-être

en Autriche. Ils ont alors comparé les évolutions de consommation dans les 4 pays cités et dans les pays européens qui ne taxaient pas. Les baisses des indicateurs de consommation ne se sont pas révélées plus fortes dans les pays à taxe que dans les pays sans taxe. En comparant les pays par profil de consommation similaire (consommation/ha faible ou moyenne ou forte), il est ressorti par exemple que l'Autriche, pays à consommation faible et à taxe élevée (d'abord 39%, puis 59%) avait vu son indicateur diminuer moins vite que la Grèce et au même rythme que l'Espagne et le Portugal.

Le prix n'interfère plus sur le volume

Dans une seconde approche, les universitaires grenoblois ont mesuré au moyen d'un modèle mathématique comment les divers facteurs de la demande d'engrais avaient respectivement influé sur les achats des agriculteurs dans l'ensemble des

pays de l'U.E. de 1978 à 1998. Il en est ressorti que le prix des engrais et, par assimilation, les taxes n'avaient quasiment pas joué de rôle au cours des années 90 en productions végétales ; que la sensibilité aux prix des récoltes avait été très faible ; que l'évolution des rendements avait eu moins d'effet que durant les années 80 ; que les principaux facteurs de variation d'utilisation avaient été l'optimisation de la fertilisation et les possibilités de substituer de l'azote organique à de l'azote minéral. Guère étonnant, au regard de tout ceci - et des distorsions de concurrence auxquels ils se sont exposés - que les 5 pays ayant mis en œuvre des taxes y aient renoncé. Les tenants de telles taxes en France seront-ils capables d'ouvrir les yeux ? ■

¹Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) s'est prononcé en faveur d'une telle taxation en avril.

²« Efficacité et limites d'une taxe sur les engrais azotés : éléments d'analyse à partir de seize pays européens », F. BEL et autres. Documentation Française/Économie et prévisions-2004.

³Le 5^{ème} pays est le Danemark. Il a mis en place une taxe en 1999 et l'a abandonnée par la suite lui aussi.



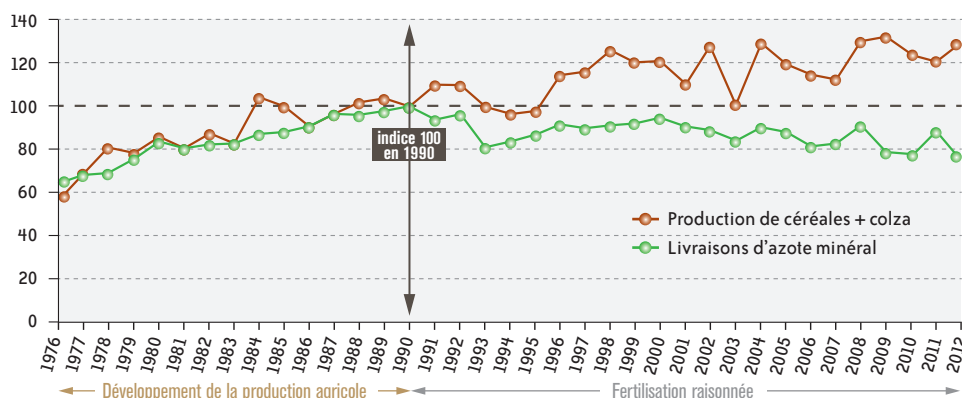
> COURRIER

Mon exploitation est située dans une aire d'alimentation de captage prioritaire (AAC). Comment exprimer mon point de vue sur la réglementation qui se prépare à l'échelle préfectorale ?

Depuis janvier 2013, il est possible de donner son avis sur les projets d'arrêtés préfectoraux de délimitation des AAC et de définition des programmes d'actions qui s'y appliqueront. Dès leur parution sur le site web de la préfecture ou de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, un temps de consultation du public de 21 jours est ouvert pour faire part d'observations par courrier postal ou électronique. L'administration a l'obligation de rédiger et de publier ensuite sur Internet une synthèse de ces observations.

Il est important d'utiliser ces possibilités. La participation du monde agricole aux consultations montrera toute sa mobilisation !

FRANCE - PRODUCTION DE CÉRÉALES + COLZA ET LIVRAISONS D'AZOTE MINÉRAL AUX AGRICULTEURS



Sources SSP et UNIFA

> AGENDA

Les Rencontres Maïs - Edition 2013
Perspectives de la PAC et exploitations locales
25/06/2013 - Montardon (64)
ARVALIS

INNOV - AGRI Grand Sud-ouest
4 et 5/09 2013 - Ondes (31)
Groupe France Agricole

SPACE
Le Salon International de l'Élevage
10 au 13/09 2013 - Rennes (35)

Colloque « Pratiques Culturelles et qualité de l'eau »
24/09 2013 - Saint-Jean de Linières (49)
ARVALIS

> CONTACTS

AGPB > www.agpb.fr
> contact@agpb.fr

AGPM > www.agpm.com
> contact@agpm.com

FOP > www.prolea.com
> fop@prolea.com



RETROUVEZ-NOUS SUR TWITTER

La communication via les réseaux sociaux est désormais un levier indispensable pour vos organisations de producteurs. Depuis 5 ans, les réseaux tels que Facebook, Twitter, YouTube ont envahi le paysage numérique.

Twitter permet d'être alerté en temps réel de l'actualité – évènements, décisions, prises de positions – et de réagir immédiatement.

Retrouvez toute l'information de l'AGPB, de l'AGPM et de la FOP sur leurs comptes Twitter respectifs.

> SUIVEZ-NOUS SUR



@AGPB_Cerealiers



@FopProducteurs



@MaisDurable

OR < MA
nos cultures, notre avenir